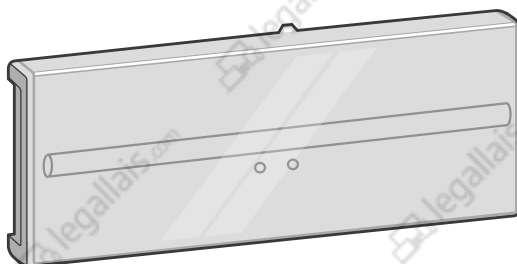


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 65 A



SOMMAIRE

	Page
1. DESCRIPTION	2
Livraison	
Côtes d'encombrement	
Caractéristiques techniques	
Matériaux	
Pouvoir calorifique	
2. INSTALLATION	3
Garantie de l'IP	
Installation neuve	
Fixation de la patère sur une boîte d'encastrement	
Installation en ras de plafond	
Remplacement d'un bloc existant (608 65G - 625 65) par un bloc 625 65A sur la patère existante	
Mise sous tension/état de veille	
Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité	
3. RACCORDEMENT	3
3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes	
3.2 Télécommande de mise au repos	
4. UTILISATION	6
4.1 Mise sous tension / état de veille	
4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité	
4.3 Mise au repos par la télécommande réf. 039 00/01	
4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)	
4.5 Résultat des contrôles automatiques	
4.6 Arrêt d'un test en cours	
4.7 Cas particuliers	
5. DONNÉES PHOTOMÉTRIQUES	6
5.1 Répartition des intensités lumineuses en Cd / 1000 lm	
5.2 Courbe Isolux en plafonnier	
6. MAINTENANCE	7
6.1 Maintenance périodique	
6.2 Pièces de rechange	
6.3 Remplacement des accumulateurs	
6.4 Changement du tube	
7. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT	7
8. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES	8
8.1 Grilles	
8.2 Accessoires d'encastrement réf. 626 96	
9. ANNEXES	9
Fiche fin de vie	
PEP	
Licence	

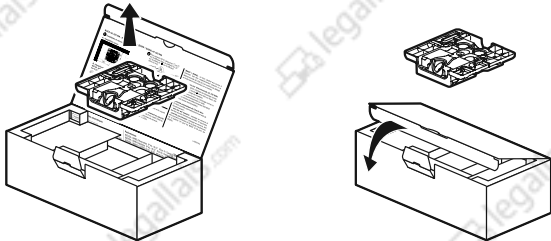
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 65 A

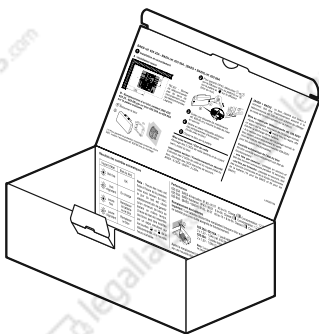
1. DESCRIPTION

BAES d'ambiance IP 43 - IK 07
360 lm - 1h
Classe II :
Consommation : 1,5 W ; 2 VA

Livraison

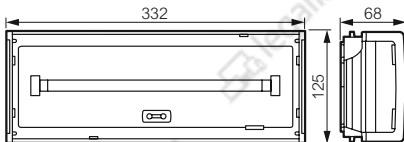


Patère livrée débrochée, possibilité de refermer la boîte après utilisation de la patère.



Notice imprimée à l'intérieur de la boîte

Côtes d'encombrement

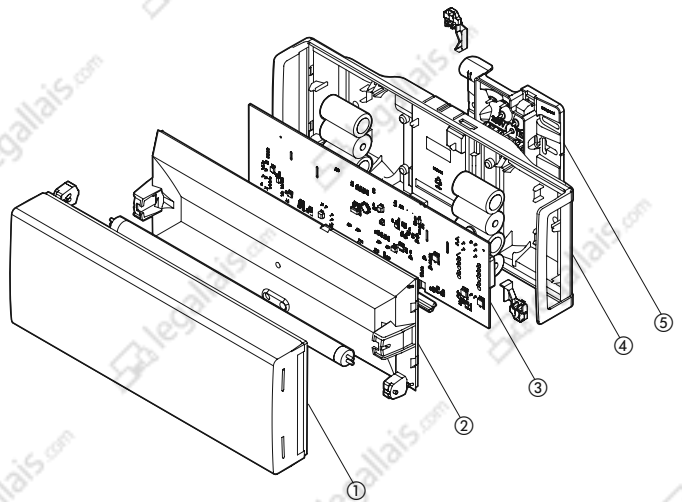


Poids du produit conditionné : 1,092 kg
Volume : 3,5 dm³

Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.
Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en ambiance dans les ERP et ERT.
Flux assigné à 1 heure : 360 lumens
Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).
Conforme aux normes : NF C 71-801 et EN 60598-2-22
NF C 71-820 + NF 413
Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.
Classe II :
Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.
Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.
Alimentation 230 V \sim - 50/60 Hz
Equipé de bornes à raccordement automatique à forte capacité (2 x 2,5 mm²)

Matériaux



Enveloppe plastique Classe II :

- ① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ② Réflecteur : polypropylène blanc auto-extinguibilité 650 °C 30 s.
- ③ Carte électronique
- ④ Socle : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ⑤ Patère incorporant les membranes d'étanchéité : polypropylène + SEBS auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 17,5 MJ. Charge calorifique : 21 MJ

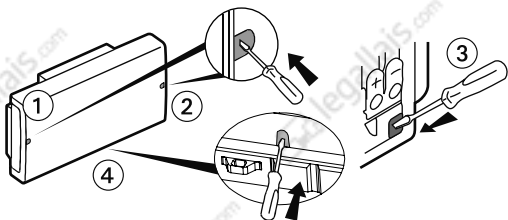
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 65 A

2. INSTALLATION

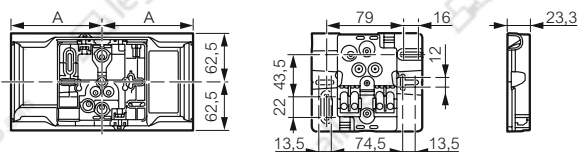
Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 43, déboucher ① et ② sur le diffuseur (bloc au plafond) ou ③ sur la patère et ④ sur le diffuseur (bloc au mur)



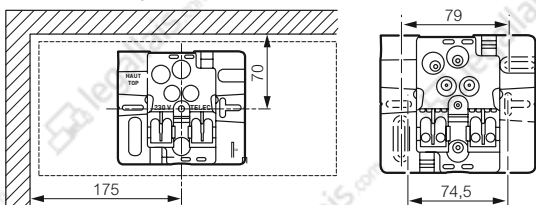
Installation neuve

Dimensions de la patère

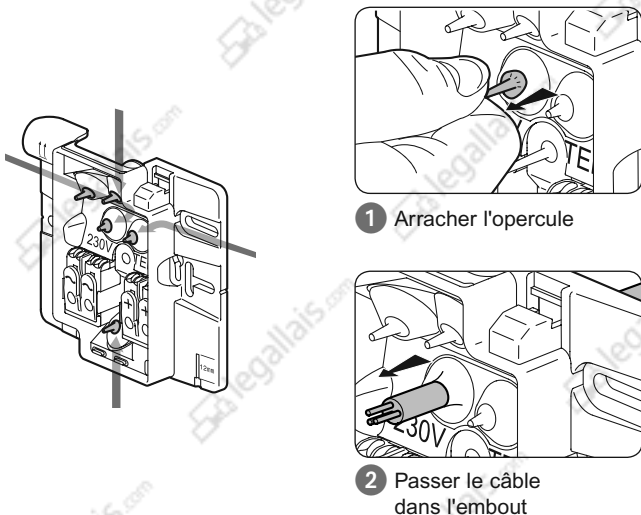


TELEC - Bornes de raccordement : pas de sens de raccordement avec les télécommandes Legrand
Capacité des bornes : 2 x 2,5 mm².

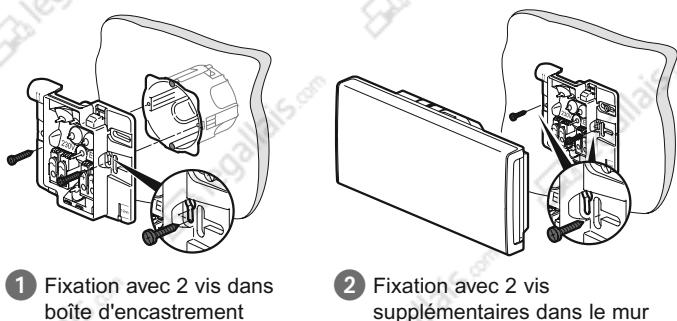
Fixation de la patère



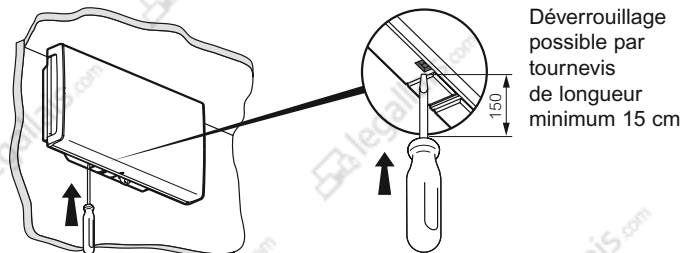
Entrée de câbles



Fixation de la patère sur une boîte d'encastement

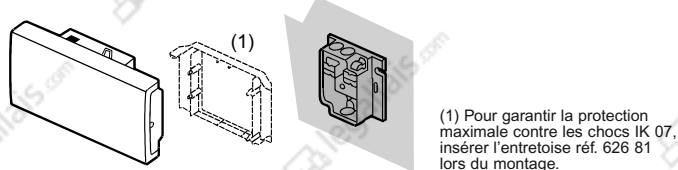


Installation en ras de plafond



Remplacement d'un bloc existant (608 65G - 625 65) par un bloc 625 65A sur la patère existante :

Retourner le bloc



(1) Pour garantir la protection maximale contre les chocs IK 07, insérer l'entretoise réf. 626 81 lors du montage.

Coller une étiquette de maintenance réf. 609 00 et y inscrire la date de mise en service (voir 5.1)

Mise sous tension/état de veille

Allumage des 2 LEDs de veille (couleur ambre) et de la LED verte d'état du bloc.

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité

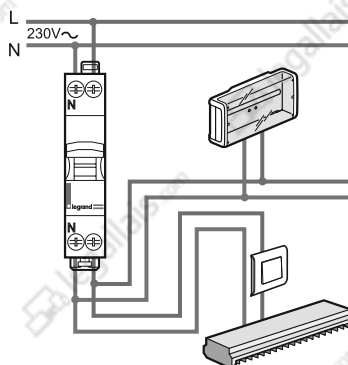
Extinction des 2 LEDs de veille et du voyant d'état du bloc. Allumage du tube de secours.

3. RACCORDEMENT

3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.

La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation. L'alimentation des blocs est soumise aux mêmes règles que les luminaires (câblage normal).

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande Legrand réf. 039 00 ou 039 01 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

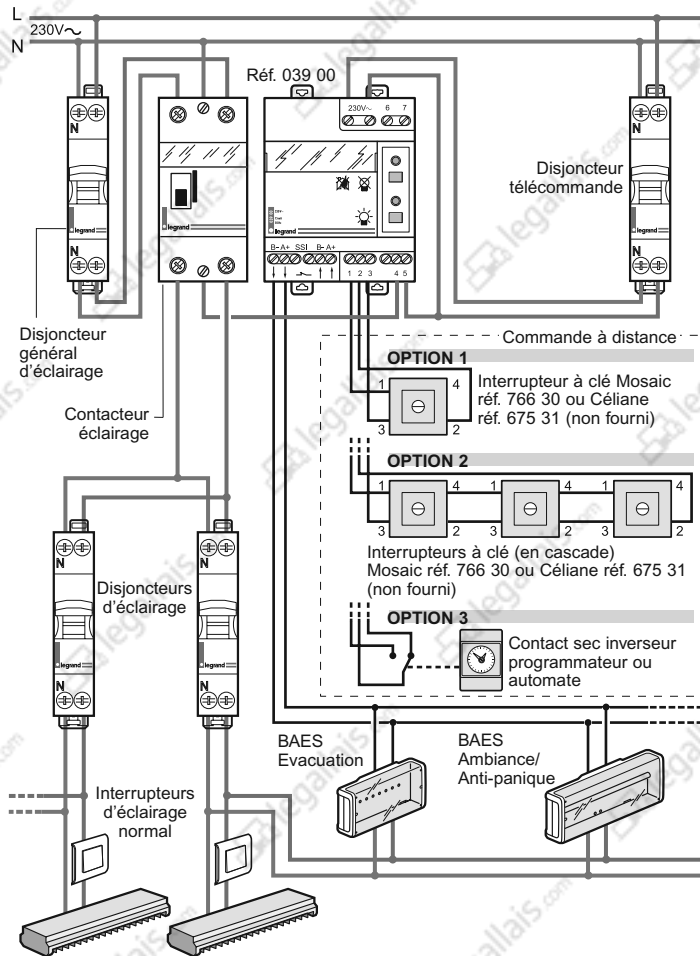
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 65 A

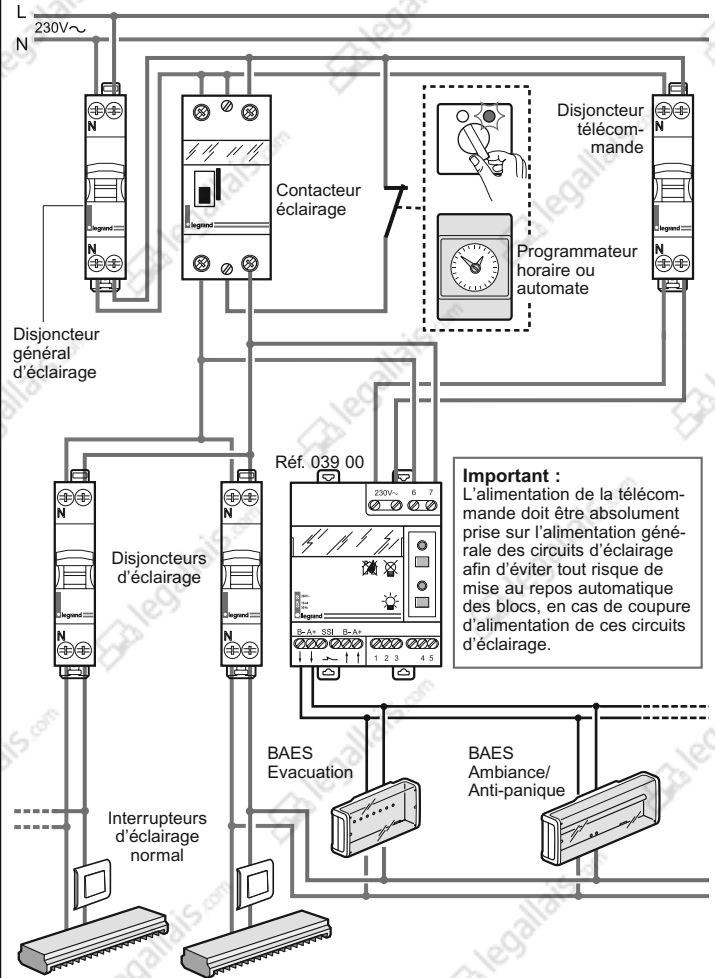
3. RACCORDEMENT (SUITE)

3.2 Télécommande de mise au repos

Coupage de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Mosaic réf. 766 30 non fourni) ou par automatisme



Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage



Important :
L'alimentation de la télécommande doit être absolument prise sur l'alimentation générale des circuits d'éclairage afin d'éviter tout risque de mise au repos automatique des blocs, en cas de coupure d'alimentation de ces circuits d'éclairage.

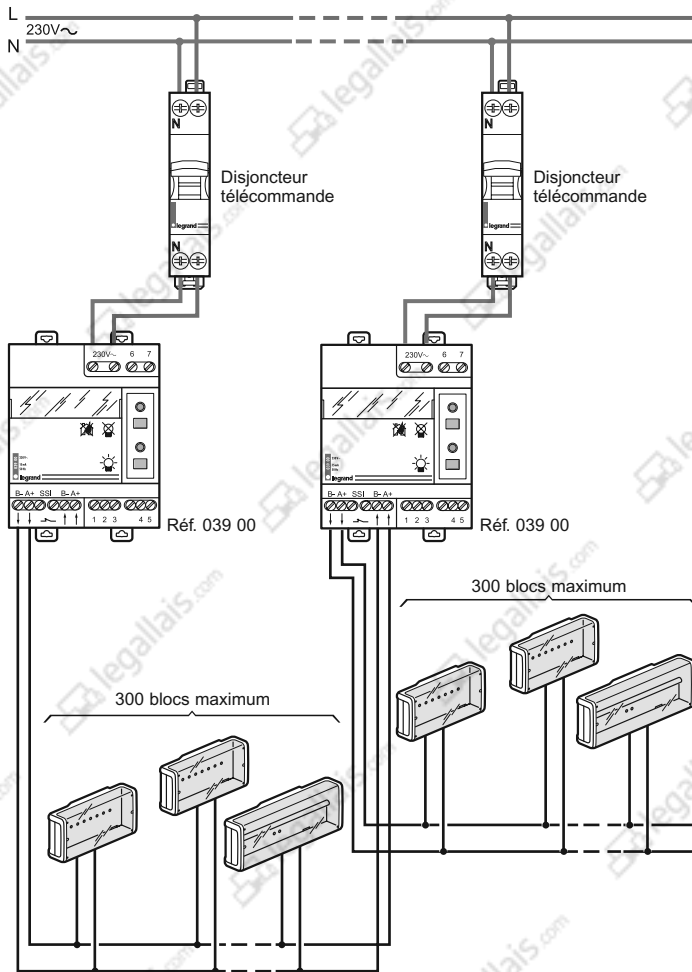
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 65 A

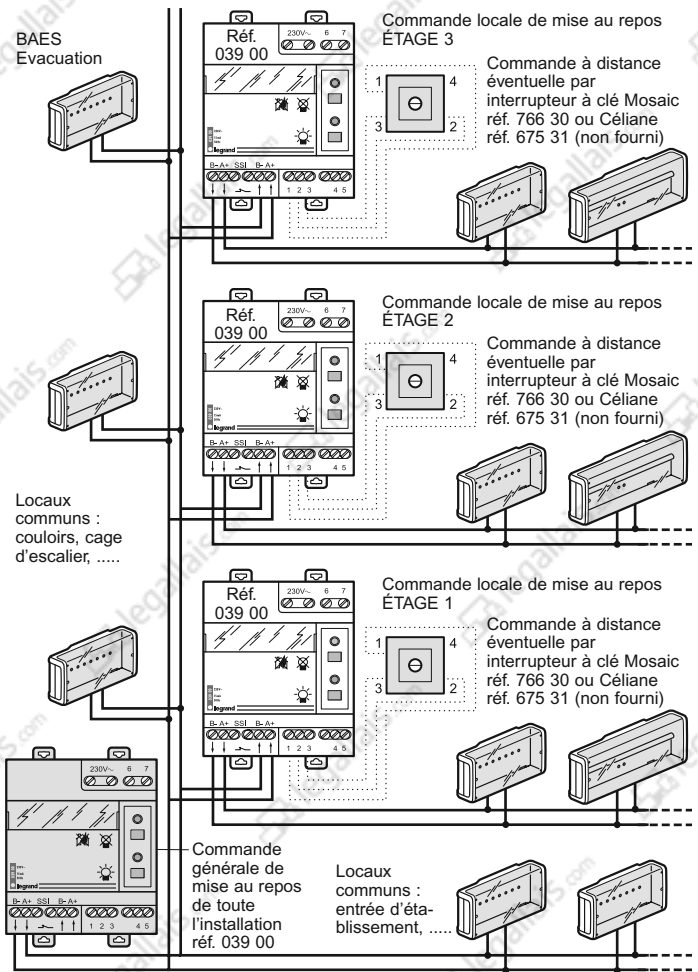
3. RACCORDEMENT (SUITE)

3.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Extension d'installation au-delà de 300 blocs autonomes d'éclairage de sécurité



Mise au repos par zone d'une installation comportant plusieurs zones d'exploitation

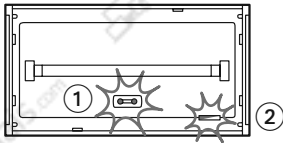


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 65 A

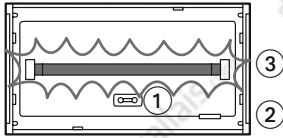
4. UTILISATION

4.1 Mise sous tension / état de veille



Allumage du témoin de veille à LEDs ①, LED verte allumée ② (clignotante pendant la charge des accumulateurs 28 h max.).

4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité



Extinction du témoin de veille à LEDs ① et de la LED verte ②. Allumage du tube 8 W de sécurité ③.

4.3 Mise au repos par la télécommande réf. 039 00/01

Après interruption volontaire de l'éclairage normal :

Un appui sur la touche ☒ met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie.

Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :

Passage en secours et test pendant 15 s.

Une fois par trimestre :

Passage en secours pendant une heure et test d'autonomie de la batterie. Test de la source lumineuse et de la durée d'autonomie de la batterie.

4.5 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Bloc OK	Défaut accumulateur	Défaut électronique
Verte	☀ (fixe ou clignotante)	○	○
Jaune	○	☀ (fixe)	☀ (clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches ☀ et ☒ de la télécommande, à la nouvelle heure souhaitée.

4.6 Arrêt d'un test en cours

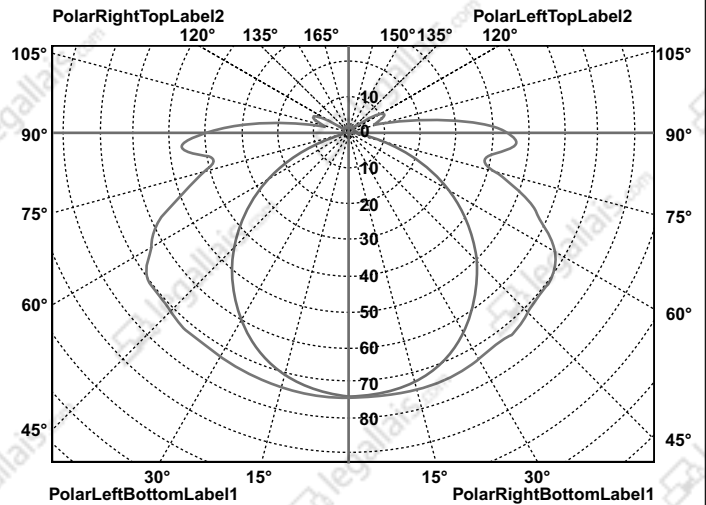
Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande réf. 039 00. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

4.7 Cas particuliers

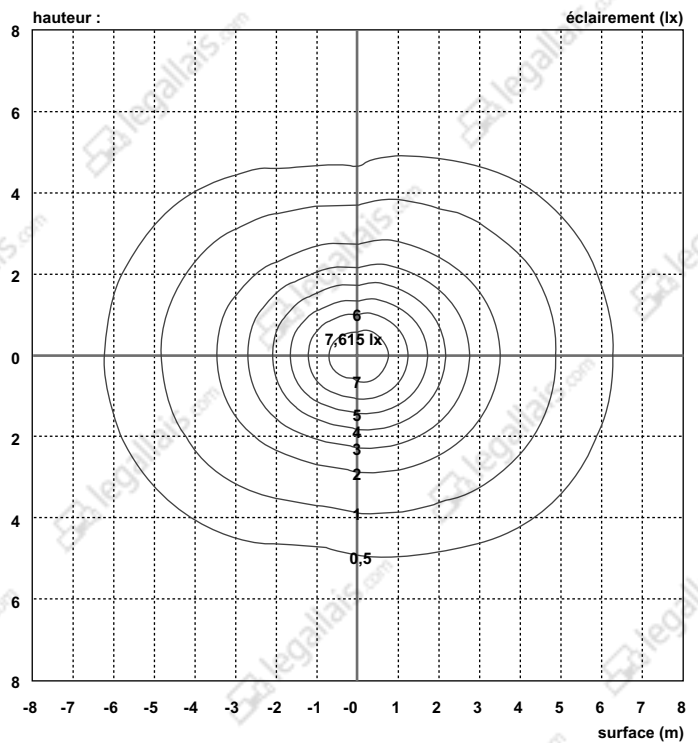
Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

5. DONNÉES PHOTOMÉTRIQUES

5.1 Répartition des intensités lumineuses en Cd / 1000 lm



5.2 Courbe Isolux en plafonnier



Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 65 A

6. MAINTENANCE

6.1 Maintenance périodique

• Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.).

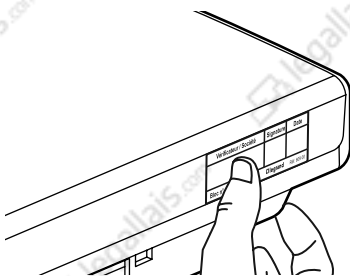
Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.

L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.

Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.

Vérificateur / Société	Signature	Date
Bloc n°	Legrand	Réf. 609 00



Cette étiquette de maintenance (réf. 609 00) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

• Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension.

L'utilisation d'une télécommande réf. 039 00 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage 3.2 permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

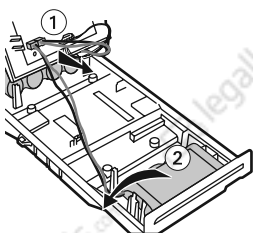
- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normal et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

6.2 Pièces de rechange

• Accumulateurs réf. 610 91



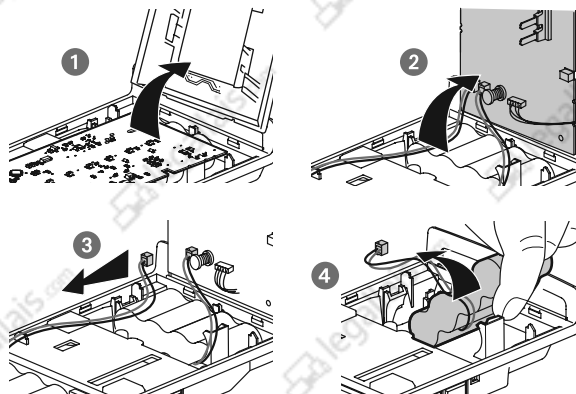
2 x Saft 4 VNTCS
2 x 4 x 1,2 V
1,5 Ah
KRMT 23/43
Ni - Cd

6.3 Remplacement des accumulateurs

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Important :

Le produit doit être éteint avant le démontage.



Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés.

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

6.4 Changement du tube

Tube réf. 609 41

Tube TL 8 W > 430 lm

7. CONFORMITÉ ET AGRÈMENT

NF C 71 801 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans les ERP, ERT soumis à réglementation »

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'ambiance en France.

Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité »

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours »

Influences électromagnétiques : CEM

Émission

- EN 55015 (tensions perturbatrices)
- EN 61000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
IEC 1000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- EN 55022 (rayonnement perturbateur) classe B

Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 65 A

7. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT (suite)

Immunité

- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 4 kV au contact
IEC 1000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 8 kV dans l'air
- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
IEC 1000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- EN 61000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et
1 kV par couplage
IEC 1000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et
1 kV par couplage
- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B
IEC 1000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A
IEC 1000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A
IEC 1000-4-8 (champs magnétiques) critère A

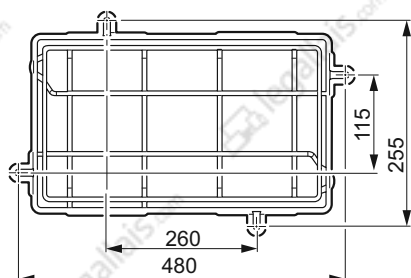
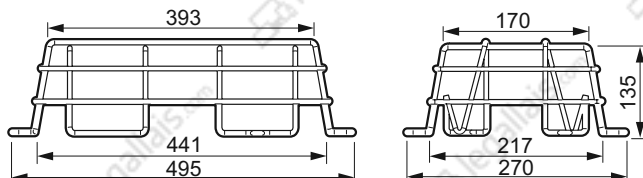
8. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

8.1 Grilles

- Grille de protection standard réf. 626 91 peinte en blanc

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules

Fixation sur 4 trous sur tous les côtés



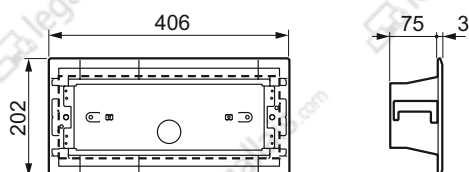
- Kit antivandale réf. 625 99

Comprend 4 vis M5 inviolables nécessitant l'outil réf. 919 45 (non livré) et 4 chevilles métalliques pour une fixation robuste sur support béton, brique pleine, parpaing et autre maçonnerie. Pour grilles réf. 626 90/91/93.

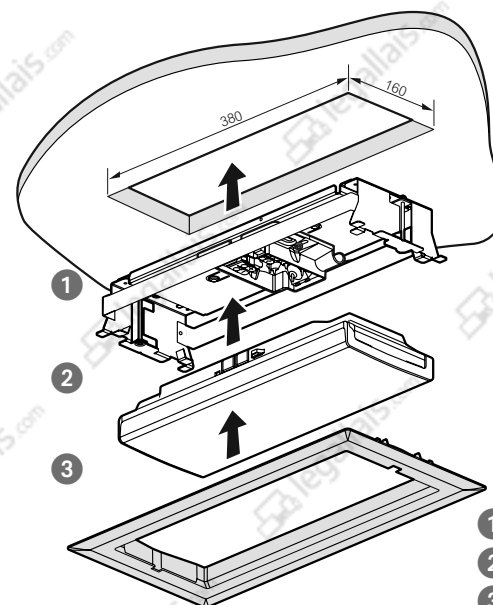
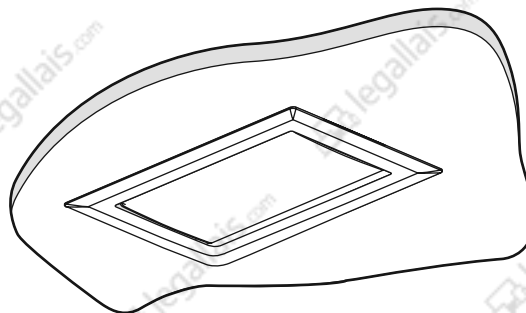
8.2 Accessoires d'encastrement réf. 626 96

Pour fixation des blocs dans les faux plafond :

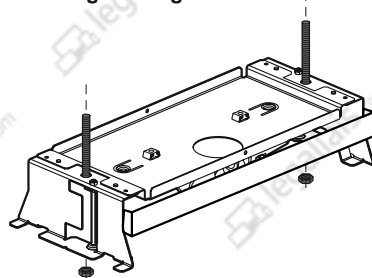
- Fixation par griffes sur support plein porteur, plâtre, placoplâtre, bois...
- Fixation par tige filetée, crochets ou câbles pour encastrement dans plafond suspendu.
- Permet les opérations de maintenance en position "encastrée".
- Fixation dans mur ou plafond (placoplâtre) ou bois.



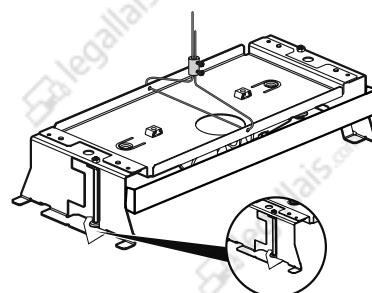
8.2 Accessoires d'encastrement réf. 626 96 (suite)



- Montage sur tige filetée



- Montage avec griffes et câble de sécurité



Important : Les blocs doivent être fixés sur un élément porteur du plafond de sorte qu'ils ne risquent pas de tomber ou se décrocher pendant le début d'un sinistre ou dès qu'il y a un accident (les plaques qui se désagrègent à l'eau ne sont pas de supports fiables pour les BAES).

Fiche de fin de vie

BAES d'ambiance à tube fluorescent 8W Référence : 625 65

En application de l'article 11 de la directive 2002/96/CE relative aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), et en référence à son annexe II, ce **BAES d'ambiance à tube fluorescent 8W** contiennent notamment :

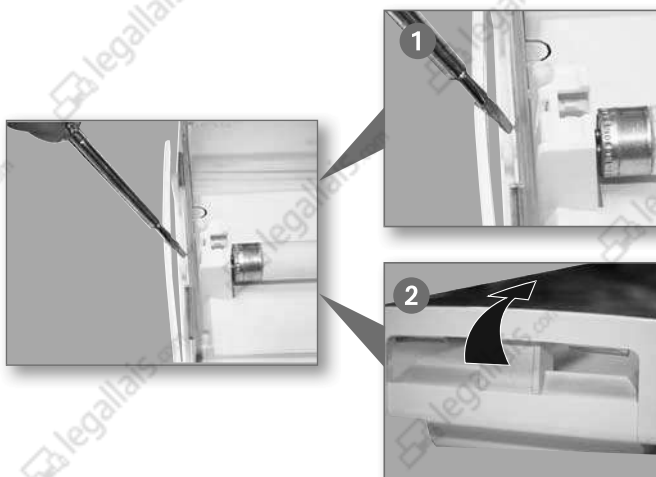
- . Une carte électronique
- . Un pack batterie de 2 éléments
- . Un tube fluorescent 8W

Se référer ci-dessous pour les instructions de démantèlement



1. Ouvrir le BAES

Déclipser la verrine à l'aide d'un tournevis
Répéter l'opération de chaque côté

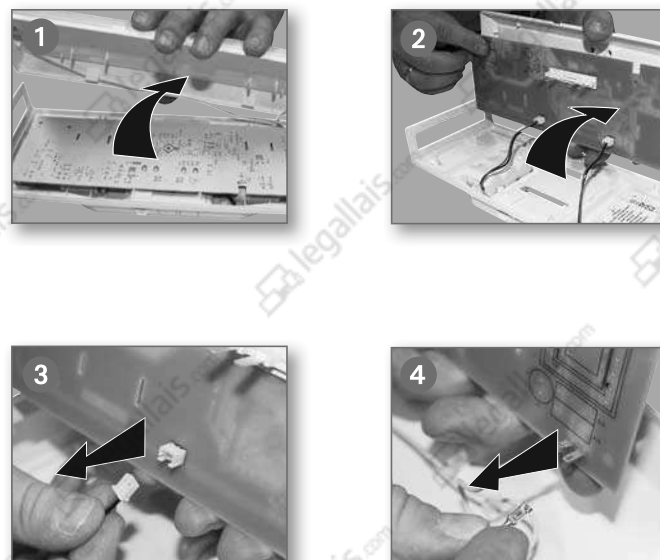


2. Réflecteur

Séparer le réflecteur du bloc (1/4 de tour à l'aide d'un tournevis).

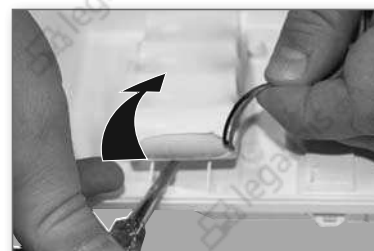


3. Extraire la carte électronique et débrancher la batterie



4. Batteries

Extraire et collecter séparément les batteries conformément à la législation en vigueur



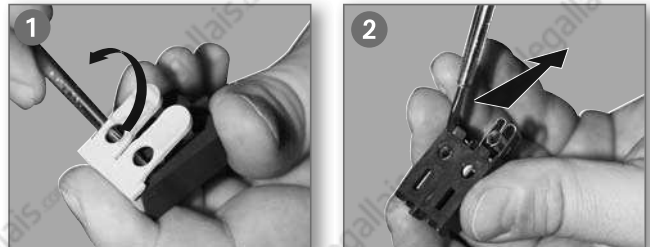
Fiche de fin de vie

BAES d'ambiance à tube fluorescent 8W Référence : 625 65

4. Extraction des borniers de la patère

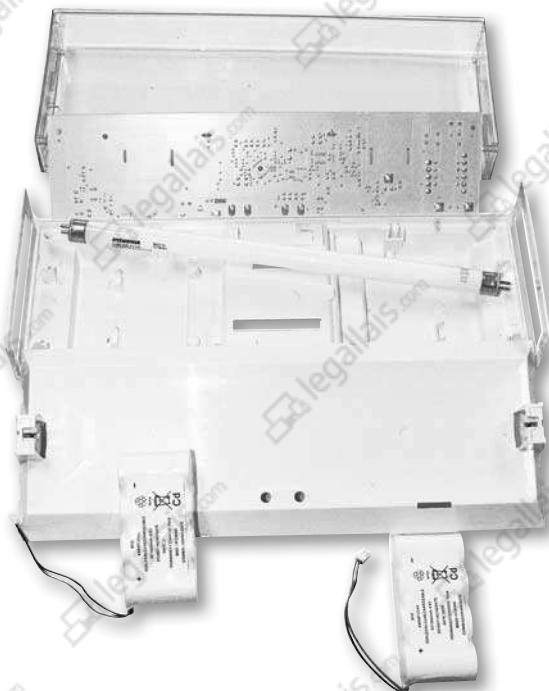


5. Démontage des borniers



	Matière
Verrine	Polycarbonate transparent
Socle	Polycarbonate
Réflecteur	Polypropylène

	Matière
Socle	Polypropylène + SEBS
Bornier	Pa6 - 6
Contact	Laiton



> Profil Environnemental Produit Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance

Ce document s'appuie sur la norme ISO 14020 relative aux principes généraux des déclarations environnementales et sur le rapport technique ISO TR/14025 relatif aux déclarations environnementales de type III.



Les engagements environnementaux de Legrand

> Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.

À ce jour, 84 % des sites mondiaux sont certifiés ISO 14001 et 96 % des sites européens.



> Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...). Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

> Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement.

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



Description des produits

> Produits de référence pour ce profil environnemental

Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base des références suivantes.

Fonction	Bloc autonome d'éclairage de sécurité SATI d'ambiance ECO1.
Produits de référence	 <p>Réf. 625 65A</p> <p>BAES ambiance – standard SATI – IP 43 – IK 07</p>

> Références couvertes par ce profil environnemental produit

Les impacts environnementaux des produits de référence sont représentatifs des références couvertes par ce PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

Références	62565A
-------------------	--------



Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

Masse totale des produits de référence : 1,092 kg (emballage unitaire compris)

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
Polycarbonate (PC)	40,9 %	Acier / fer	11,6 %	Eau	5,9 %
Polypropylène (PP)	3,8 %	Nickel	6,8 %	Résine époxy	2,6%
chlorure de polyvinyle (PVC)	1,0 %	Cadmium (dans accumulateur NiCd)	4,3 %	Verre	2,5 %
		Cuivre	2,1 %	Papier	2,3 %
		Mercuré (dans tube fluorescent)	3 ppm	Fibre de verre	1,7%
				Dioxyde de titane	1,3 %
				Ferrites	1,2%
				Divers autre	1,9%
				Emballage en % de la masse	
				Carton	4,7 %
				Papier	0,1 %
Divers plastiques	3,2 %	Divers métaux	2,3 %	Encre et colle	0,1 %
Total plastique	48,9 %	Total métaux	27,0 %	Total autres	24,1 %

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 10 % en masse

Accus Ni-Cd 33,2 % en masse



Fabrication

Ces produits sont fabriqués par un site de production du Groupe Legrand ayant reçu la certification environnementale ISO 14001 conception et fabrication.



Distribution

Scénario de transport

En moyenne ce produit parcourt 376 km par transport routier pour parvenir de notre site de fabrication au distributeur le plus proche de notre client.

Emballage

- L'emballage de 51,9 g est composé de 99 % de papier/carton, le reste étant composé d'encre et de colle.
- Potentiel de recyclage : 99 % en masse de l'emballage
- Potentiel de valorisation énergétique : 100 % en masse de l'emballage

Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638.

Legrand s'est engagé à :

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins de ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées "N".
- Concevoir/utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.



Utilisation

Scénario d'utilisation

Le domaine électrique distingue deux grandes typologies de produits : les produits dits « passifs » et les produits « actifs ». Les produits « passifs » dissipent de l'énergie par effet joules, les produits « actifs » utilisent de l'énergie (moteur, éclairage...). Dans tous les cas un scénario d'usage doit être défini pour quantifier l'énergie.

Ce produit a une puissance de 1,5 W sous 230V alternatif. Le scénario d'usage défini pour estimer l'impact du produit prend en compte un fonctionnement 24 h/ 24 h, 365 j / an, pendant 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 131 kWh.

Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation du produit

Entretien et maintenance :

Elle s'effectue en remplaçant les pièces défectueuses :

- 2 x Accus Ni-Cd 4,8V 1,5 Ah– réf.61093-
- Tubes à fluorescence TL 8 W haute luminosité– réf.60941

Pour plus de facilité d'installation et de maintenance, le bloc est débrochable de sa patère fixée au mur.



Fin de vie

Legrand s'implique dans la mise à disposition de filières de collecte et traitement pour faciliter l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Nos équipes conçoivent d'ores et déjà ces équipements en tenant compte de leur fin de vie (marquage, séparation aisée des pièces, élimination des substances dangereuses, etc...).

Mode de traitement du produit

> Déchets dangereux contenus dans le produit :

2 Accumulateurs Ni-Cd : 365 g
1 tube fluorescent TL 8W : 29 g

> Déchets non dangereux contenus dans le produit :

Plastique/métaux / autres: 646 g
Dont déchets DEEE :

- Carte électronique de plus de 10 cm² :132 g
- Pièces plastiques contenant des retardateurs de flamme halogénés : 514 g

> Le potentiel de recyclage :

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient **91 %** en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé. (hors emballage):

- Matériaux plastiques : 51 %
- Matériaux métalliques : 28 %
- Autres matériaux : 11 %

> Potentiel de valorisation énergétique :

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Ce produit contient 57 % de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).



Impacts environnementaux

Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Puissance de 1,5 W sous 230V alternatif.
- Un fonctionnement 24 h/ 24 h, 365 j / an, pendant une durée d'usage^(*) de 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 131 kWh.
- La prise en compte de l'emballage unitaire
- Les accus de recharge
- Un tube fluorescent de recharge

Indicateurs (cf. glossaire)	Unités	Global F+D+U	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Épuisement des ressources naturelles	années ⁻¹	4,804E-13	71 %	< 1 %	29 %
Énergie totale consommée	MJ	1,682E+03	12 %	< 1 %	88 %
Consommation d'eau	dm ³	545,760	35 %	< 1 %	65 %
Participation à l'effet de serre	g~CO ₂	2,614E+04	40 %	< 1 %	60 %
Participation à la destruction de la couche d'ozone	g~CFC-11	2,308E-03	37 %	2 %	61 %
Participation à la création d'ozone photochimique	g~C ₂ H ₄	16,746	62 %	< 1 %	38 %
Potentiel d'acidification de l'air	g~H ⁺	8,077	49 %	< 1 %	51 %
Production de déchets dangereux	kg	0,324	38 %	< 1 %	62 %

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 4 et sa base de données en version 10.2 issue de la base de données version 10.

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module «Electricité France : 2000 »

(*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendu.

**Glossaire**

ACV	Compilation/évaluation des entrants et des sortants, et des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». La démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.
Approche cycle de vie	Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement.
Consommation d'eau	Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.
Déchets non dangereux	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets dangereux	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets DEEE	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traitée sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
Eco-solution	Produit ou service permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment.
EIME	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
Énergie totale consommée	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit.
Épuisement des ressources naturelles	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
Réutilisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération.
Valorisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération.
Participation à l'effet de serre	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO ₂ . Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO ₂ = 1 g~CO ₂ ; 1 g de CH ₄ (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO ₂ , etc...
Participation à la destruction de la couche d'ozone	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC-11.
Participation à la création d'ozone photochimique	Indique en g~C ₂ H ₄ les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
Potentiel d'acidification de l'air	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H ⁺ .
Produit(s) de référence	Produit (ou regroupement de produits) modélisé(s) dans l'ACV présentée.
Production de déchets dangereux	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
Potentiel de recyclage	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
Potentiel de valorisation énergétique	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.



LCIE

LICENCE



LCIE N° T 09063 / 590453

Performance « SATI »

Délivrée à:
Delivered to:

LEGRAND FRANCE

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 87045 LIMOGES
Cedex - FRANCE

Site de fabrication :
Factory :

2034BA

Produit:
Product:

BAES D'AMBIANCE A FLUORESCENCE NP
BAES FOR ATMOSPHERE WITH FLUORESCENCE NP

Marque commerciale (s'il y a lieu):
Trade mark (if any):

LEGRAND

Modèle, type, référence:
Model, type, reference:

625 65

Caractéristiques nominales et principales:
Rating and principal characteristics:

Classe II - IP 43 - IK07 - Tension assignée (V~) (Hz) 230 - 50/60
flux lumineux : 360 lm

Informations complémentaires:
Additional informations:

Accumulateurs :
Ni-Cd 4 x 1,2 V / 1,5 Ah - BYD SC1500mAh
Ni-Cd 4 x 1,2 V / 1,5 Ah - BST SC1500HT
Ni-Cd 4 x 1,2 V / 1,6 Ah - SAFT 2 VNT Cs U
Lampes de secours : 1 tube 8W
Veille : 2 Leds

Le produit est conforme à:
The product is in conformity with:

NF EN 60598-1:2009, NF EN 60598-2-22:2000 +A1:2003 +A2:2008, NF
C 71-801:2000, NF C 71-820:1999, NF 413:2006

Documents pris en compte:
Relevant documents:

LCIE n° 95537-590456 V/W/X/Y/Z/A1 - 95536-590234D

Annule et remplace (s'il y a lieu):
Cancels and replaces (if necessary):

/

En vertu de la présente décision notifiée par le LCIE France organisme mandaté, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la Marque NF à la société qui en est titulaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la Marque NF et par les règles de certification NF, pour autant que les contrôles réguliers de la fabrication et les vérifications par tierce partie soient satisfaisants.

On the strength of the present decision notified by LCIE France mandated certification body, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the licence holder for the above mentioned products, within the frame of the general rules of the NF Mark and of the NF certification rules, as far as the regular checking and third party verifications of the production are satisfactory.

Fontenay-aux-Roses, 2010-04-01

Par mandatement de AFAQ AFNOR Certification et pour le LCIE
By mandate from AFAQ AFNOR Certification and for LCIE

Date limite de validité :
Limit expired date :

La validité de la présente licence cesse dès l'annulation de l'une des normes sur laquelle elle est fondée.
The present licence is valid until the cancellation of one of the standards on which it is based.

Michel BRENON
Responsable de la certification
Certification manager



LCIE 33, av. du Général Leclerc
Laboratoire Central BP 8
des Industries Electriques 92266 Fontenay-aux-Roses cedex
Une société de Bureau Veritas France

Tél : +33 1 40 95 60 60 Société par Actions Simplifiée
Fax : +33 1 40 95 86 56 au capital de 15 745 984 €
contact@lcie.fr RCS Nanterre B 408 363 174
www.lcie.fr